

A l'attention de Monsieur Bruno Le Maire  
Ministre de l'Economie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle et numérique  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

Paris, le 23 octobre 2023

**Objet : alerte sur les conséquences pour les entreprises du commerce de la mode du projet de règlement européen visant à raccourcir les délais de paiement**

Monsieur le Ministre,

L'Alliance du Commerce est la principale organisation professionnelle du commerce dans le secteur de la personne. Elle réunit les grands magasins, les magasins populaires ainsi que les enseignes de l'habillement et de la chaussure soit plus de 170 000 salariés et 27000 points de vente en France.

**Nous tenons par la présente à vous faire part des plus vives inquiétudes des entreprises de notre secteur sur le projet de règlement<sup>1</sup> présenté le 12 septembre dernier par la Commission européenne qui envisage de réduire les délais de paiement.**

Ce texte prévoit d'imposer un **délai de paiement maximum et unique de 30 jours à compter de la date de réception de la facture**. Ainsi, les dispositions actuelles permettant dans le droit français un paiement au terme d'un délai de 60 jours ou de 45 jours fin de mois après la date d'émission de la facture seraient supprimées. Aucune négociation commerciale entre les partenaires ni aucune dérogation sectorielle ne serait permise contrairement aux dispositions françaises prévues par le Code de commerce qui avaient fait l'objet de très nombreux débats pour parvenir à l'équilibre actuel.

S'il était adopté, ce texte aurait des **conséquences financières extrêmement lourdes pour les entreprises de notre secteur**.

Malgré des délais de paiement de leurs fournisseurs fixés à 60 jours, **les enseignes de la mode font face à un besoin en fonds de roulement (BFR) de 40 à 50 jours de chiffres d'affaires en moyenne**. Ce besoin en fonds de roulement s'explique notamment par la durée de rotation des stocks estimé entre 100 et 120 jours en moyenne.

<sup>1</sup> [Projet de règlement concernant la lutte contre le retard de règlement dans les transactions commerciales](#)

Raccourcir les délais de paiement de 30 jours (en passant de 60 à 30 jours) reviendrait à **porter ce BFR de 40 à 70 jours minimum de chiffre d'affaires. Cette augmentation représente un besoin de financement supplémentaire de plus de 1,6 milliard d'euros pour notre seul secteur d'activité.**

**Cette situation conduirait les professionnels à devoir rechercher des financements bancaires, encore plus aléatoires et onéreux en période de crise et de relèvement des taux d'intérêt.**

Au-delà de cet impact financier, supprimer la possibilité d'un paiement « fin de mois » **alourdirait et complexifierait excessivement les procédures de facturation des entreprises.**

Enfin, **le risque est grand également que les professionnels se détournent des fournisseurs européens pour se tourner davantage encore vers des partenaires extérieurs.**

**Pour ces motifs, les entreprises de notre secteur s'opposent très fermement à ce projet de règlement communautaire à l'heure où les trésoreries des entreprises sont d'ores et déjà particulièrement fragilisées en raison de l'augmentation des charges (*salaires, loyers commerciaux*) et de la baisse de l'activité.**

Face aux conséquences financières pour les entreprises, **l'Alliance du Commerce demande au Gouvernement d'agir en urgence pour que soient maintenues les règles actuelles au niveau européen et que la négociation contractuelle entre les acteurs, encadrée par les dispositions du Code de commerce, continue à être privilégiée.**

Etant donné le calendrier rapide prévu par la Commission européenne pour l'examen de ce texte, nous restons à votre entière disposition pour vous rencontrer rapidement et vous présenter de vive voix les arguments à l'appui notre demande.

Dans cette attente et comptant sur votre action résolue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

**Yohann PETIOT**  
Directeur général